



ASSURANCE CRÉDIT DE PORTEFEUILLE

Résiliation d'une Convention Tripartite

Une convention tripartite est intervenue le _____ entre Exportation et développement Canada (« EDC »), _____ (l'« Assuré principal »), et _____ (l'« Institution financière ») concernant la cession par l'Assuré principal à l'Institution financière de certain droits en vertu de la Police d'assurance-crédit de portefeuille n° _____ (la « Police ») relativement à certaines des créances assurées aux termes de la Police (la « Convention tripartite »).

L'Assuré principal et l'Institution financière confirment que l'Institution financière n'achète plus de créances assurées en vertu de la Police et qu'en conséquence l'Assuré principal et l'Institution financière demandent et acceptent que la Convention tripartite soit résiliée, à compter du _____.

En outre, l'Institution financière comprend et accepte qu'elle n'a plus aucun droit en vertu de la Police à partir de la date de résiliation de la Convention tripartite.

L'Assuré principal et l'Institution financière signent la présente Résiliation d'une Convention Tripartite, par l'entremise de leurs représentants autorisés, à compter de la date susmentionnée.

Nom de l'Assuré principal:	
Nom de la personne-ressource & titre:	
Signataire autorisé:	
Date:	

Nom de l'Institue Financière:	
Nom de la personne-ressource & titre:	
Signataire autorisé:	
Date:	